

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73010

Objet

BÂTIMENTS COMMUNAUX
Centre principal de
secours. Construction
d'un local à usage de
garage.

DATE DE CONVOCATION

4 Janvier 1973

DATE D'AFFICHAGE

4 janvier 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 20/21

Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le dix janvier à 19 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, STIPAL, BUCHET,
STIPAL, BUCHET, Melle FOUCHE, MM. DUFOUR, BARDE, MONTRON, DOIREAU,
LACHAUD, BROTEAU, COLLE, DOMEQ, BERLAND, BARRIERE, BOUCHET,
PAPEAU, BOUTET, TAP, FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DELAIR par M. MONTRON
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. NAULIN - RIVIERE - Mme BIDEAU

M MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'accroissement du matériel affecté au Centre Principal de
Secours de ROYAN nécessite l'extension des locaux techniques et
notamment la construction d'un local à usage de garage en bordure
du Chemin Robin à ROYAN.

Une consultation a été lancée auprès d'entreprises qualifiée
pour l'exécution de terrassements généraux et de gros-œuvre,
béton armé.

Les entreprises ROTRACO, S.R.T.P. HEULIN, Pierre MERCIER,
MONTICO Frères. UNION CHARENTAISE D'ENTREPRISES. VAUXOISE DE
CONSTRUCTION, n'ont pas répondu.

Les entreprises HEULIN et PITEL se sont excusées.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s-MER, le 28 FEV 1973
Le Sous-Préfet

[Handwritten signature]

./.

Six (6) autres entreprises ont présenté des offres de prix soit :

La Société d'Etudes et Entreprise de Travaux Publics, 4 Bd de la Marne à ROYAN.

La S.A. Raymond MAGNE T.P. M^e Léonce Laval à ROYAN

L'Entreprise DAVID Maurice, 32 Av. Maréchal Leclerc à ROYAN

L'Entreprise Générale Oléronnaise du Bâtiment Zone industrielle

La Société VAILLANT & SEVELLEC, 61 Av. d'Aquitaine à ROYAN

La Société Dordognaise d'Entreprises, 36 Av. du Maine Arnaud ROYAN

Après examen des propositions, il s'avère que la Société Dordognaise d'Entreprises présente l'offre la plus avantageuse.

Il importe en conséquence de traiter avec cette société dans le cadre d'un marché de gré à gré à intervenir, conformément aux dispositions des articles 308 et 310 du Code des marchés publics.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur le principe de l'opération et sur la dévolution des travaux à la Sté Dordognaise d'Entreprises.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le code des marchés publics

Vu le projet de marché de gré à gré

Considérant la nécessité et l'urgence de réaliser l'opération envisagée,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le 1er Adjoint par délégation, à conclure et signer un marché de gré à gré avec la S.A.R.L. DORDOGNAISE D'ENTREPRISES, dont le siège social est à ROYAN, 36 avenue du Maine-Arnaud, aux fins d'exécution de travaux de terrassements, gros-œuvre et béton armé, pour la construction d'un local à usage de garage au Centre Principal de Secours, moyennant le prix de SOIXANTE ET ONZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT QUATRE FRANCS QUATRE VINGT DEUX CENTIMES (71.684 Frs, 82) hors taxe, soit QUATRE VINGT QUATRE MILLE TROIS CENT UN FRANCS, TRENTE CINQ CENTIMES (84.301,35 Frs) T.T.C.

- que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au chapitre 900-1 article 2302-2 du budget 1972.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre M^e. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DELEGUE,